

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

i.24 degreaser foam

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:
i.24 degreaser foam

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées :
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

Hygeniq B.V.
Postbus 618
7500 AP Enschede
The Netherlands
+31 53 4282860
+31 53 5393865
www.hygeniq.com

Courriel:
info@hygeniq.com

Révision:
02/06/2025

Version de la fiche de données de sécurité:
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:
Sans objet.

Mention d'avertissement:
Sans objet.

Mention(s) de danger:

Sans objet.

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

-

Intervention:

-

Stockage:

-

Élimination:

-

Contient:

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Autre étiquetage:

EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

>5% - <15%

· Agents de surface non ioniques

< 5%

· Agent de conservation (PHENOXYETHANOL)

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
N,N-dimethyldec-9-enamide	N° CAS : 1356964-77-6 N° CE: 806-919-0 REACH: 01-2120058432-61-0000 N° index :	5-10%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	
2-phénoxyéthanol	N° CAS : 122-99-6 N° CE: 204-589-7 REACH: 01-2119488943-21 N° index : 603-098-00-9	<1%	Acute Tox. 4, H302 (ATE: 1394,00 mg/kg) Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	
Octan-1-ol, ethoxylated	N° CAS : 27252-75-1 N° CE: 500-058-1 REACH: N° index :	<1%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
2-	N° CAS : 141-43-5	<1%	Acute Tox. 4, H302	[1]

aminoéthanol;éthanolamine	N° CE: 205-483-3 REACH: N° index : 603-030-00-8		Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (SCL: 5,00 %) Aquatic Chronic 3, H412	
---------------------------	---	--	---	--

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact de la victime . Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la

santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

2-aminoéthanol;éthanolamine

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2,5

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 3

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 7,6

Observations:
Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

2-aminoéthanol;éthanolamine

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	3 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	280 µg/m³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	0.28 mg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	510 µg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	0.51 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	180 µg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.5 mg/kg/jour

2-phénoxyéthanol

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	20,83 mg/kg
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	34.72 mg/kg/jour
Effets systémiques à long terme	Cutanée	10,42 mg/kg
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	5,7 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	5,7 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	8.07 mg/m³
Effets systémiques à long terme	Inhalation	2,41 mg/m³
À long terme	Orale	9,23 mg/kg

N,N-diméthyldec-9-enamide

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	2.857 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	5.71 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	10 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	40 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	2.857 mg/kg/jour

PNEC

2-aminoéthanol;éthanolamine

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		7 µg/L
Eau douce		70 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		28 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiments en eau de marines		35.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		357 µg/kg
Sol		1.29 mg/kg

2-phénoxyéthanol

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0.0943 mg/L
Eau douce		0,943 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		24,8 mg/L
Installation de traitement des eaux usées	Unique	36 mg/L
Sédiments en eau de marines		0,7237 mg/kg
Sédiments en eau douce		7.2366 mg/kg
Sol		1,26 mg/kg

N,N-diméthyldec-9-enamide

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		2.8 µg/L
Eau douce		28 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		28 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.12 mg/L
Prédateurs		12.71 mg/kg
Sédiments en eau de marines		154 µg/kg
Sédiments en eau douce		1.541 mg/kg
Sol		5.3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-	-	

Protection des yeux:

Situation de travail	Type	Normes	
	Rien de spécial quand utilisé tel que prévu.	-	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Jaune pâle

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

ca. 10,95

Densité (g/cm³):

1 (20 °C)

Viscosité cinématique:

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	N,N-dimethyldec-9-enamide
Méthode d'essai :	OCDE 402
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	N,N-dimethyldec-9-enamide
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (vapeurs)

Valeur : > 3551 mg/m³ mg/m³

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 425
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 550 mg/kg

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Voie d'exposition : Orale
Test : CSENO
Valeur : 200 mg/kg/jour

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 1840 mg/kg

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 1089 mg/kg

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : 2502 mg/kg

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Intrapéritonéale
Test : CL50
Valeur : > 1.48 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Valeur : Effets nocifs observés (Corrosif)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Cochon d'Inde
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant 2-aminoéthanol;éthanolamine
Voie d'exposition : Orale
Valeur : 1.098 mg/kg

Produit/composant 2-aminoéthanol;éthanolamine
Voie d'exposition : Cutanée
Valeur : 1100 mg/kg

Produit/composant 2-aminoéthanol;éthanolamine
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur : 1.5 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : >7,5 mg/L

Produit/composant N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Crustacés, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50

Valeur : 2,8 mg/L

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Espèce : Poisson, Daphnia
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 0,28 mg/L

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 210
Espèce : Poisson, Danio rerio
Test : CSEO
Valeur : >= 0,71 mg/L

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 96 heures
Test : CE50
Valeur : > 9 mg/L

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 96 heures
Test : CSEO
Valeur : 1,1 mg/L

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : >100 mg/L

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Poisson
Test : CSEO
Valeur : 23 mg/L

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Espèce : Andere waterorganismen
Durée : 30 minutes
Test : CE50
Valeur : >1000 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Poisson, Cyprinus carpio
Durée : 96 heures
Test : CL50

Valeur : 349 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Poisson, Oryzias latipes
Durée : 28 jours
Test : CSEO
Valeur : 1.2 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Poisson, Oryzias latipes
Durée : 28 jours
Test : CSEO
Valeur : 3,6 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 65 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 0.85 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : 2,5 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Daphnie, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 1 mg/L

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Espèce : Bactéries
Test : CE50
Valeur : >1000 mg/L

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
Valeur : 63,93%
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 B

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
Valeur : >70
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 A

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
Durée : 21 jours
Valeur : >90 %
Conclusion : Biodégradabilité facile

Test : OCDE 301 A

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : N,N-diméthyldec-9-enamide
LogKow : log Kow : 3.17 (OESO 117)
Conclusion : -

Produit/composant : 2-phénoxyéthanol
BCF : 0.349
LogKow : 1.2
Conclusion : -

Produit/composant : 2-aminoéthanol;éthanolamine
LogKow : -1.91
Conclusion : -

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:
20 01 30 Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres information s :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Sans objet.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

>5% - <15%

· Agents de surface non ioniques

< 5%

· Agent de conservation (PHENOXYETHANOL)

Autre:

Sans objet.

Sources:

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Validé par

Quality & Compliance

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr